

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUN 2009 A VOUZIER

Titulaires présents : *Mesdames* Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Marie-Françoise GEILLE ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Marie-Ange LALLEMAND ; Annie LECAMUS ; Sylvie LEFORT ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Christine NOIRET-RICHET ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Bernard BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jean-Pierre BOURE ; René BRUAUX ; Francis CANNAUX ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Pierre DEFORGES ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Roger DERUE ; René FRANCAUX ; Jean-Noël GARREZ ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Pierre GUERY ; Philippe HENRY ; Michel HUAT ; Hervé LAHOTTE ; Claude LAMBERT ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Guy LECLERCQ ; Stéphane LECOESTER ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Eddy LELEUX ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Christian MIELCAREK ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Patrick PARIS ; Jérôme PASSICOUSSET ; Jean-Yves PIC ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Jean Louis RAGUET ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY.

Suppléants ayant pouvoir de vote : *Madame* Françoise PERONNE ; *Messieurs* Régis BARRE ; Gérard DEGOMBERT ; Michel FRANCLLET ; Vincent GAVART ; Christian LHERBIER ; Denis NOIZET ; Sébastien PAYER ; Bruno POLET ; Eloi PONCELET ; Jean-François SOMME ; Wilfried TARNOWSKI.

Représentés : M. Pierre CARBAJO donne pouvoir à Mme Françoise CAPPELLE ; M. Jean-Claude ETIENNE donne pouvoir à M. Sébastien PAYER ; M. CARRE Joël donne pouvoir à M. Francis POTRON ; Mme Véronique DELEHAIE donne pouvoir à Mme Christine NOIRET-RICHET.

Absents excusés : *Mesdames* Patricia BRISSOT ; Chantal GIOT ; Chantal PONSARDIN ; Mireille TOUZELET ; *Messieurs* Claude BORBOUSE ; Jacques BOUILLON ; Bruno CHARBONNIER ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Gérard DEGLAIRE ; Bruno DESWAENE ; Bernard DUPONCHEEL ; Philippe ETIENNE ; Jean-Claude ETIENNE ; Dominique HARBOUT ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Alain NICAISE ; Georges PINCON ; Alain RICKAL

Absents non excusés : *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; *Messieurs* Patrick BROUILLON ; Eladio CERRAJERO ; Gilles COLSON ; Damien GEORGES ; Jean-Pierre GUERIN ; Christian HULOT ; Bruno JUILLET ; Didier LANGE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Pascal MARBAQUE ; Michel MICHAUX ; Lionel MOREAU ; Christian NOIZET ; Christophe RAILLOT ; Gilbert RENARD ; Jean-Yves STEPHAN ; Bruno VALET ; Erol VAUCHEL.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance à 19h45.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule, Monsieur SIGNORET propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, concernant une autorisation de dépôt de demandes de subvention pour le 2C2A/CERFE et la piscine de Vouziers. Il demande, également, de modifier l'ordre du jour afin de pouvoir libérer les différents intervenants. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11/05/09

Les remarques suivantes sont formulées :

- Page 1 - liste pouvoirs : Mme NOIRET-RICHET donne pouvoir de vote à Mme Véronique DELEHAIE et non pas à Mme CAMBIER-JONVAL.
- Page 10 - chapitre IV alinéa 8 : Il fallait lire « Cela permet de faire une analyse génétique. L'ADN est extrait. Les gènes isolés peuvent être exprimés sous deux allèles différentes, ce qui permet d'identifier différents individus ».

Aucune autre remarque n'ayant été apportée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

II - POINT D'INFORMATION SUR LES DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Monsieur SIGNORET fait lecture des décisions prises par le Bureau lors de la réunion du 15 juin dernier.

III - POINT D'INFORMATION SUR LE BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » : PASSAGE DE M14 A M4

Monsieur COLIN fait lecture du document de travail.

Monsieur SIGNORET précise que ça n'engendre aucun changement au niveau des coûts globaux, il y a juste moins de détails. Il indique que ce nouveau budget sera joint à ce compte rendu.

IV - ADMINISTRATION GENERALE :

a) Appel à candidature pour un siège au Bureau (canton de Monthois)

Aucune candidature n'est présentée. Monsieur SIGNORET reporte ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil de communauté en demandant aux élus du canton de Monthois de s'y préparer.

b) Appel à candidatures pour deux sièges au sein de la commission Tourisme & Communication attribués au canton de Machault (laissé vacant lors du changement de titulaire) et au canton de Monthois.

Monsieur Guy LECLERCQ, délégué de la commune d'Hauviné, se porte candidat pour le canton de Machault.

Le Conseil de Communauté désigne Monsieur LECLERCQ, à l'unanimité, membre de la commission Tourisme et Communication

Aucune candidature n'est présentée pour le canton de Monthois. Ce point sera également reporté lors d'une prochaine séance.

c) Changement de délégué communautaire auprès du CNAS

La délibération n°08/033 du Conseil de Communauté du 2 juin 2008 a désigné M. SIGNORET comme le représentant de la 2C2A au sein de l'Assemblée du Comité National d'Action Sociale qui a « pour but d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale ».

Monsieur SIGNORET précise que son emploi du temps ne lui permet pas d'y siéger régulièrement et propose donc de céder son siège.

Monsieur Dominique GUERIN propose sa candidature.

Le Conseil de Communauté désigne Monsieur GUERIN représentant de la 2C2A au sein du CNAS, à l'unanimité.

d) Désignation de délégués titulaire et suppléant auprès du Conseil d'Administration du FJEP de Vouziers

La signature de la convention cadre et de la convention de moyens avec le FJEP est soumise à l'attribution d'un siège pour un élu de la 2C2A au sein de son Conseil d'Administration.

Ce dernier, au cours de sa séance du 18 mai dernier, a approuvé le principe conformément à l'article 10 des statuts de l'association, étant précisé que l'élu aura voix consultative.

Sachant que la 2C2A souhaite obtenir un siège avec voix délibérative, une assemblée générale extraordinaire du FJEP devrait se réunir d'ici fin 2009.

Monsieur COLIN propose sa candidature pour siéger en tant que délégué titulaire et Monsieur MATHIAS en tant que suppléant.

Le Conseil de Communauté désigne Monsieur COLIN et Monsieur MATHIAS respectivement délégués titulaire et suppléant, à l'unanimité.

V - PERSONNEL : Transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe en emploi d'agent de maîtrise suite à concours

Un agent du service Environnement, exerçant la fonction de chauffeur – rippeur, a obtenu le concours d'agent de maîtrise territorial.

A ce titre, sur avis favorable de la commission des Finances du 08/06/09 et du Bureau du 15/06/09, il est proposé, au Conseil de Communauté de créer un emploi d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} juillet 2009.

Cette transformation a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui s'est réunie le 18 juin 2009.

Le Conseil de Communauté accepte la transformation de cet emploi à compter du 1^{er} juillet 2009 à l'unanimité.

VI - HABITAT : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- a) Validation du plan de financement
- b) Prise en charge par la 2C2A du coût de l'ensemble des réseaux

Monsieur FORGET fait lecture du document de travail.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention concernant ce projet, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel. Par ailleurs et pour permettre à la ville de Vouziers d'instruire notre dépôt de permis de construire, il est nécessaire de faire délibérer le Conseil de Communauté sur l'engagement de la 2C2A à réaliser et à prendre à sa charge la réalisation des travaux d'aménage des réseaux et de la voirie pour permettre le raccordement de l'aire d'accueil des gens du voyage, sous un délai approximatif de 18 mois.

	Elément de la programmation
	Aire d'Accueil des Gens du Voyage
TOTAL travaux HT du projet	340 000,00 €
TOTAL Acquisition Terrain	13 320,00 €
Maîtrise d'œuvre (6,8%)	23 120,00 €
TOTAL	376 440,00 €

Plan de Financement prévisionnel		
Conseil Général des Ardennes	Taux de participation	30% de l'aide forfaitaire de 15 245,00 €
	Montant €	68 602,50 €
Etat	Taux de participation	50% de l'aide forfaitaire de 15 245,00 €
	Montant €	114 337,50 €
Etat (DGE)	Taux de participation	10%
	Montant €	30 900,00 €
Convention d'aménagement	Taux de participation	25%
	Montant €	94 110,00 €
TOTAL subventions	Taux de participation	82%
	Montant €	307 950,00 €
Fonds propres 2C2A	Montant €	68 490,00 €

Le Conseil de Communauté adopte le plan de financement, ci-dessus, ainsi que la prise en charge par la 2C2A du coût de l'ensemble des réseaux, à l'unanimité.

VII - ECONOMIE :

a) Zone d'activités de Vouziers

• **Bilan de la phase de concertation :**

Le Conseil de Communauté, par délibération n°09/49 en date du 11 mai 2009, a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la ZAC communautaire, a décidé d'engager la concertation préalable à ce projet du 18 au 22 mai 2009, a chargé le Président de mener la concertation.

Les registres mis à disposition du public font apparaître les remarques suivantes :

- « Ne pas ignorer la desserte Adsl haut débit, aujourd'hui indispensable sur une ZAC.
- Porter une attention particulière au plan de financement du projet en recherchant un partage des financements (Conseil Général, Région, 2C2A...).
- Demande de la mise en place d'un fonds de concours pour financer la mise en place de tous les réseaux jusqu'en bordure de zone.
- Prendre toutes précautions pour que la cohabitation d'un lieu de vie soit compatible avec des activités économiques.
- Intégrer dans le règlement de la ZAC les problématiques de protection de l'environnement et des populations proches. »

Le conseil de communauté prend acte des remarques formulées.

- **Présentation du projet d'aménagement et de l'étude d'impact par le cabinet GNAT Ingénierie**
- **Création d'une zone d'aménagement concerté**

Monsieur FORGET indique que l'objectif est de commencer les travaux en début d'année prochaine. Aujourd'hui, il est nécessaire de tirer le bilan de la concertation, de délibérer pour créer la ZAC et de demander à la ville de Vouziers de modifier le PLU. A partir de septembre, il faut constituer le dossier de consultation à destination des entreprises. Dans le règlement de la ZAC, il est nécessaire de tenir compte de la problématique de l'environnement.

Monsieur BOUDON, du cabinet GNAT Ingénierie prend la parole afin d'exposer l'étude menée.

Il indique qu'actuellement, la ZAC est composée de champs cultivés, elle est desservie par une route départementale. Ce terrain est propice à la création d'une ZAC, avec toutefois, une contrainte liée à l'existence de 3 lignes EDF aériennes, en discussion avec ERDF pour y remédier.

Monsieur BOUDON décrit la ZAC à l'aide du plan de masse distribué en début de réunion. Il précise que l'aire d'accueil des gens du voyage sera située en bout de zone.

La surface de cette zone est de 24 Ha dont 4 Ha nécessaires à la voirie et aux bassins de récupération des eaux, 4 bassins sont prévus, routes de 7 mètres de large, ainsi que de vastes espaces verts. Les bassins sont constitués d'une zone de décantation puis d'un écoulement. Il y a des contraintes car le volume de rétention est important, il ne faut pas que cela s'aggrave.

Monsieur SIGNORET précise que le schéma présenté tient compte des besoins des investisseurs recensés. L'extension du centre E. LECLERC, par exemple, permet d'envisager la création d'environ 50 emplois. Il est nécessaire de résoudre le problème de ruissellement des eaux pluviales et de leur récupération. Il est urgent de faire avancer ce dossier car l'aire d'accueil impose des délais de réalisation.

Le coût des travaux est estimé à 3,4 millions. Le Conseil Général des Ardennes examine la possibilité de prendre à sa charge le financement du rond point d'entrée de zone.

En plus des coûts des travaux, il faut ajouter :

L'archéologie : 125 000,00 €

L'enfouissement des lignes : 150 000,00 €

Le raccordement aux réseaux : 80 000,00 €

Certaines subventions sont déjà acquises, comme le FEADER. Notre dossier est en cours d'étude par les services de la Région et du Conseil Général des Ardennes pour une avance remboursable sans intérêt.

Actuellement, le prix d'équilibre est évalué à 13,00 €; Cela reste prohibitif sachant que le Département offre des terrains à 6 € le m².

Le Président du Conseil Général des Ardennes doit se rendre sur notre territoire le 17 juillet prochain afin de discuter de la zone d'activités et de Nocturnia.

Les dossiers concernant l'aire d'accueil des gens du voyage et l'extension du centre E. Leclerc doivent être prêts pour la fin de l'année. La réalisation est prévue pour le début de l'année 2010. Un plan de financement détaillé sera proposé en conseil lorsque la 2C2A aura plus de renseignements. Ce qui est demandé, pour le moment, c'est l'autorisation de créer une ZAC.

Après avoir fait lecture d'un extrait du Code des Impôts, Monsieur FORGET précise que la communauté de communes peut bénéficier de l'exonération de la taxe locale d'équipement.

Monsieur MATHIAS demande les intentions en matière de desserte des parcelles 5 et 9.

Monsieur SIGNORET répond que cette desserte dépendra de la surface de la parcelle.

Le Conseil de Communauté accepte le projet de création de la ZAC, à l'unanimité, moins 1 abstention.

b) Présentation du dispositif Relais de Services Publics par M. Alain DELATOURE – Chargé de mission Préfecture des Ardennes et proposition de mise en place de 2 relais de services publics sur le territoire

Après la présentation du dispositif de Relais de Services Publics, effectuée par M. Alain DELATOURE, Chargé de Mission RSP en Préfecture des Ardennes, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur l'opportunité de mettre en place deux relais de service public sur le territoire.

La validation définitive d'implantation des RSP sur le territoire et leurs modalités de fonctionnement seront soumises au Conseil de Communauté au cours du second semestre 2009.

Monsieur le Sous-Préfet prend la parole et fait part de son analyse personnelle du territoire. Il indique qu'il y a une nécessité de créer des points d'accès, il est surpris qu'il n'y ait pas ce genre de dispositif sur le territoire alors que cela serait tout à fait adapté vu les multifacettes de l'administration française. La 2C2A n'a pas présenté de projet lors du Contrat de Plan Etat Région 2007. Le SGAR accepte aujourd'hui de financer deux postes de façon dérogatoire.

Monsieur DELATOURE prend la parole à son tour et indique qu'il est là pour accompagner Monsieur le Sous-Préfet. Il travaille, entre autre, avec la Direction de l'Aménagement à Paris, avec le Pays Rethélois... et en ce moment avec la communauté de communes des trois cantons. Il indique que, le territoire étant frontalier, il y a des partenaires français et belges. Dans l'après-midi, se tenait une réunion avec les différents partenaires. Des visio-guichets sont mis en place, mais ils ne remplacent pas les organismes. Les RSP sont là pour accompagner les gens dans leurs démarches administratives et permettent de recréer des liens.

Monsieur DELATOUR projette un film expliquant le fonctionnement des RSP et des témoignages sur le RSP mis en place par la Communauté de Communes du Junivillois.

Il indique qu'aujourd'hui 150 RSP ont été créés en France dont 8 dans les Ardennes. Les partenaires sont le Pôle Emploi, la MSA, la CPAM, la CAF, la CRAM, l'UDAF, l'Office National de la Pension (Belgique),...

Monsieur DELATOUR supervise un site extranet, mis en place en Préfecture, qui permet une mise en réseau des animateurs et des différents partenaires,

Mademoiselle LEBRUN indique qu'un gros travail a été effectué au sein de la commission et du Conseil de Développement et que Monsieur DELATOUR était déjà venu en avril afin d'exposer le fonctionnement des RSP.

La commission et le CdD ont élaboré un état des lieux ainsi qu'un travail sur les perspectives.

Le constat établit que les services publics sont présents sur Vouziers mais inexistantes ou presque sur le reste du territoire. Sur Vouziers, seule la CRAM n'est plus présente, mais Pôle emploi, la CAF et la MSA sont présents

Les RSP ont un rôle d'accueil et d'accompagnement, d'aide et de formation vis-à-vis du public, afin de faciliter les démarches. Les animateurs seraient en contact avec la population afin de déterminer les besoins. Il est prévu de créer 2 RSP, un fixe à Vouziers et un itinérant qui se rendrait dans les chefs-lieux de cantons. Il y a une obligation de partenariat en ce qui concerne l'aide à l'emploi et les prestations sociales.

Monsieur DELATOUR indique qu'il anime des réseaux de services publics mais travaille avec la Région. Il précise que cela serait dommage que le territoire passe à côté de ces services.

Monsieur le Sous-Préfet souligne que la communication qui sera faite par la 2C2A est primordiale pour le fonctionnement des RSP.

Madame COSSON fait remarquer que depuis deux ans, une permanence de la caisse de retraite a été supprimée alors qu'elle était bien fréquentée.

Monsieur DELATOUR indique que l'intérêt des RSP est de ramener ces organismes sur le territoire.

Monsieur ANCELME souligne que le RSP itinérant est indispensable. Toutefois, s'agissant du RSP de Vouziers, il craint qu'il y ait doublon avec le Centre Polyvalent Rural qui accueille déjà beaucoup de permanences de différents organismes.

Monsieur MATHIAS confirme qu'un très bon travail a été fait pas la commission et le CdD. Leurs conclusions témoignent de l'intérêt d'un RSP itinérant mais des doutes subsistent sur l'intérêt d'un RSP à Vouziers puisqu'il viendra en concurrence des services apportés par la ville de Vouziers. Est-il possible de trouver un accord avec la ville de Vouziers ? Est-il possible d'obtenir une aide pour un accueil déjà existant ?

Monsieur PASSICOUSSET précise que c'est dommage que l'assemblée n'ait pas pu avoir les écrits qui ont été produits lors des réunions du conseil de développement. Il indique que les membres de la commission n'ont pas eu assez d'éléments concernant ce projet, qu'ils ne sont pas convaincus mais qu'ils ont tout de même travaillé dessus. Il ne sait pas quelles questions sont posées. Il demande que soient chiffrés les postes d'animateurs en contrat aidé et en contrat ordinaire. Il ajoute qu'il ne faut pas refuser les contrats aidés mais qu'apparemment le public éligible n'a pas les compétences nécessaires pour ce poste. Il s'interroge, également, sur le coût total de ce projet pour la collectivité.

Selon Monsieur DELATOUR, le coût du service n'est pas prépondérant. L'aide apportée aux demandeurs d'emploi est de fait plus importante.

Madame COSSON précise qu'à Vouziers, un agent d'accueil social reçoit en moyenne 150 personnes par mois (50% de l'arrondissement, 50% de Vouziers) à raison de 5 demi-journées d'ouverture hebdomadaire. Un service identique existe au CCAS tous les après midi pour les habitants de la commune uniquement.

Monsieur DELATOUR précise que la mise en place de services publics se réalise en collaboration avec le territoire. Il est tout à fait possible de labelliser un service existant.

M. ANCELME ajoute que le personnel communal est compétent en la matière. Recourir à un contrat aidé nécessiterait une formation.

Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il faut mettre en place ce genre de service si cela est nécessaire. Il a pu constater que dans les villages du territoire, beaucoup de jeunes n'ont pas forcément de moyens de locomotion et ont donc besoin d'un accompagnement. Il est nécessaire que les services attendus soient identifiés et à des horaires identifiés également. Le principe est qu'un référent va accueillir la population créant ainsi des contacts privilégiés avec chaque organisme partenaire. L'animateur doit posséder une formation générale afin de pouvoir répondre aux questions de premier niveau.

Monsieur SIGNORET répond qu'effectivement la ville de Vouziers et la 2C2A doivent se concerter. Le besoin est cependant bien réel. Le coût est déjà évalué pour 3 ans. A ce terme, il faudra établir un bilan afin de juger de l'opportunité de prolonger ou pas le dispositif.

Monsieur le Sous-Préfet précise que l'Etat s'engage pour un financement pendant 3 ans. Aujourd'hui, il est impossible de dire si le dispositif sera reconduit.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT estime que l'assemblée n'est pas en mesure de se prononcer sur ce point. Outre la transmission des plans de financement prévisionnel, il aurait souhaité plus de détail sur la mise en œuvre de ces RSP.

Monsieur FORGET rappelle qu'il souhaite obtenir l'avis du conseil sur l'opportunité de mettre en place des RSP avant de mobiliser des agents sur la mise en œuvre.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande si les créations d'emplois seront validées avec cet avis d'opportunité.

Monsieur FORGET répond par la négative, l'avis d'opportunité permet de constituer le dossier.

Madame CAPPELLE indique que la commission a émis un avis favorable sur le principe de création de RSP, ensuite il faut étudier les modalités et se concerter entre les services de la ville et ceux de la 2C2A. Il est cependant nécessaire de constituer le dossier de demande d'aide.

Monsieur SIGNORET souligne que l'assemblée devra de nouveau se prononcer sur ce dossier lorsque les modalités seront définitivement établies.

Le Conseil de Communauté accepte le principe d'implantation de 2 Relais de Services Publics sur le territoire de la 2C2A, à l'unanimité, moins 13 abstentions et 1 voix contre.

c) *ORAC : Récapitulatif et validation du plan de financement des actions collectives et de l'ingénierie de la tranche 2*

Marie KAUFFMANN, animatrice ORAC, se présente et fait lecture du document de travail en apportant quelques précisions.

Elle précise que l'enveloppe globale prévue par la Région concernant l'ORAC est de 250 000,00 €, dont 29 280,00 € pour les actions collectives et 220 720,00 € pour les actions individuelles (artisans et commerçants).

Concernant les actions individuelles, le FISAC (Etat) attribue la même somme que la Région, c'est-à-dire 220 720,00 € ce qui fait un total de 441 440,00 €.

Cinq actions collectives ont été retenues et validées par la Commission Développement Economique et par le comité de pilotage de l'ORAC.

Les actions collectives peuvent être financées jusqu'à 80% par des fonds publics (Etat et Région). L'Etat, par le biais du Fond Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ne peut financer les actions collectives que sur des montants HT. La Région, quant à elle, peut financer les actions collectives sur des montants TTC sachant que la 2C2A ne récupère pas la TVA.

Action n°1 : Communication

DEPENSES ENVISAGEES en Euros			RECETTES ESCOMPTEES TTC en Euros	
	HT	TTC		
Coût estimatif	5 900	7 056.4	Etat (FISAC)	2 950
Plaquette (5 000 plaquettes) Parution trimestrielle de l'ORAC Mag' soit 4 par an. (Un ORAC Mag' en 600 exemplaires)			Région	2 695
			2C2A (20%)	1 411.4
TVA (19.6%)= 1 156.4				
TOTAL	5 900	7 056.4		7 056.4

80% de cette action est financée par des fonds publics. Les 20% restent à la charge de 2C2A (les artisans et commerçants ne payeront pas pour recevoir de l'information).

Action n°2 : Soutien à l'UCIA

Pour cette action, les financeurs (FISAC et Région) ont demandé que l'UCIA participe à la hauteur de 20% minimum.

Le FISAC et la Région veulent participer à la hauteur de 10 000 € chacun.

DEPENSES ENVISAGEES en Euros			RECETTES ESCOMPTEES TTC en Euros	
	HT	TTC		
Coût estimatif	38 000	45 448	Etat (FISAC)	12 020
			Conseil Régional	12 020
Détail :				
Aide à la foire 2010	27 000	32 292	CCI	3 180
Marché de Noël 2009	10 000	11 960	2C2A	3 180
Etudes pour le programme de fidélisation	1 000	1 196	UCIA	15 048
<i>TVA (19.6%) = 7 448</i>				
TOTAL	38 000	45 448		45 448

Le plan de financement prend en compte la demande des principaux financeurs. La CCI a validé sa participation qui sera de l'ordre de 3 180 euros. Ici, on considère que la 2C2A met la même somme que la CCI.

Action n°3 : Démarche Qualité Commerce et Artisanat

Cette démarche est portée par la CCI qui en est le maître d'œuvre. Le plan de financement est prévu pour 15 entrepreneurs.

DEPENSES ENVISAGEES en Euros			RECETTES ESCOMPTEES TTC en Euros	
	HT	TTC		
Pour 15 entreprises :			Etat (FISAC)	8 400
<i>Audit (2 visites mystères)</i>	<i>5 400</i>	<i>6 458.4</i>	Conseil Régional	11 692
<i>TVA (19.6%)= 1058.4</i>			2C2A	1 574
<i>Communication</i>	<i>14 600</i>		CCI	1 050
<i>Diplôme</i>	<i>1 000</i>		Commerçants, Artisans	2 400
<i>TVA (19.6%)=3057.6</i>		<i>18 657.6</i>		
TOTAL	21 000	25 116		25 116

80% du financement de cette action provient des fonds publics. La CCI a validé sa participation de 1050 euros sur cette action. La participation des entrepreneurs est évaluée à 160 euros, soit un total de 2 400 euros. Le reliquat est donc à la charge de la 2C2A.

La participation des entrepreneurs à cette action est presque identique dans les autres ORAC de la Région, elle varie entre 100 à 170 euros. Une participation plus importante peut avoir des conséquences sur le nombre de participants.

Une convention sera passée avec la 2C2A qui versera sa participation à la CCI sur présentation d'un bilan en fin d'opération.

Action n°4 : Aménagement du Point de Vente

Le plan de financement est prévu pour 15 entrepreneurs.

DEPENSES ENVISAGEES en Euros			RECETTES ESCOMPTEES TTC en Euros	
	HT	TTC		
Coût estimatif du prestataire	10 000	11 960	Etat (FISAC)	4 000
	7 500		Conseil Régional	5 568
Diagnostic (15 à 500 euros)	2 500		CCI	460
Réunion et frais de déplacement			2C2A	132
			Commerçants, Artisans	1 800
TVA (19.6%)=1 960				
TOTAL	10 000	11 960		11 960

Dans cette action, les fonds publics représentent 80%, les 20% restant sont répartis entre la CCI qui a validé sa participation de 460 euros, les entrepreneurs qui paieraient 1 800 euros (soit 120 euros par participant) et le reliquat à la charge de la 2C2A.

A l'heure actuelle, le maître d'œuvre n'est pas clairement identifié. Si la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est désignée, la 2C2A lui versera sa participation en fin d'opération sur présentation d'un bilan.

Si la 2C2A est maître d'œuvre, la 2C2A avancera les fonds nécessaires à l'opération. Des conventions seront alors passées avec les artisans et commerçants impliqués dans l'action collective de manière à appeler leur participation.

Action n°5 : Diagnostic Energie

Le plan de financement est prévu pour 30 participants

DEPENSES ENVISAGEES en Euros			RECETTES ESCOMPTEES TTC en Euros	
	HT	TTC		
Coût estimatif	20 067	24 000	ADEME	16 800
Diagnostic énergétique (800 X 30)			FISAC	2 007
			2C2A	1 593
TVA = 3 933			Commerçants, Artisans	3 600
TOTAL	20 067	24 000		24 000

Dans cette action, la 2C2A a demandé des financements de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) laquelle a confirmé une prise en charge à hauteur de 70% TTC. Ainsi, une participation de 10% HT auprès du FISAC est demandée.

Les entrepreneurs participeraient à la hauteur de 120 euros chacun. Le reliquat serait donc à la charge de la collectivité.

La 2C2A est maître d'œuvre de cette action collective. Enercoop est désignée comme prestataire (en charge de la réalisation des diagnostics). La 2C2A avancera en partie le coût prévu pour cette action collective. L'ADEME et l'Etat s'acquitteront de leur participation auprès de la 2C2A en fin d'opération.

Mademoiselle KAUFFMANN précise que la 2C2A est un précurseur dans ce domaine car cette action collective n'est, à ce jour, pas mise en place sur d'autres territoires.

Participation globale des partenaires sur les actions collectives

DEPENSES ENVISAGEES En euros			RECETTES ESCOMPTEES TTC En euros		
	HT	TTC		Taux de participation	
Total actions collectives	94 967	113 580.4	Etat (FISAC)	26 %	29 377
			Conseil Régional	28 %	31 975
			ADEME	15 %	16 800
			CCI	4 %	4 690
<i>Montant de la TVA = 18 613.4</i>			2C2A	7 %	7 890.4
			UCIA	13 %	15 048
			Commerçants, Artisans	7 %	7 800
TOTAL	94 967	113 580.4	TOTAL		113 580.4

Ainsi, la participation globale de la 2C2A dans les actions collectives de la tranche 2 de l'ORAC serait de 7 890.40 euros soit 7% du montant des actions collectives.

Le Conseil de Communauté est chargé d'approuver les plans de financement des différentes actions collectives présentées ci-dessus et chargera le Président de la mise en œuvre des conventions à passer avec les différents acteurs de ces démarches.

Poste d'animateur ORAC :

Le Conseil de Communauté en date du 13 novembre 2008 a validé le principe de renouveler l'ORAC mais aussi de créer un emploi d'animateur, à temps plein.

Aujourd'hui, afin de constituer le dossier auprès de la Région Champagne-Ardenne, il convient de valider le plan de financement définitif du poste comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire brut + charges	60 000	REGION Poste Communication (30% de l'action collective de communication)	28 800 2 695
Frais de déplacements	10 000	FISAC	15 000
Formation	2 000	CCI	3 800*
		Chambre de Métiers et de l'Artisanat	2 000*
		2C2A (27.4%)	19 705
Total Dépenses	72 000	Total Recettes	72 000

* Le budget de la CCI pour le financement du poste de l'animateur ORAC est de 1900 euros en 2009. Ici, on considère que le budget reste le même en 2010.

* Le budget de la CMA pour le financement du poste de l'animateur ORAC est de 25% du montant de la participation consulaire soit pour 2009 de 1 000 euros. Ici, on considère que le montant de participation reste le même en 2010.

Le Conseil de Communauté est chargé de valider ce plan de financement afin de déposer le dossier de demande de subvention définitif auprès de la Région Champagne-Ardenne.

Mademoiselle KAUFFMANN précise que la durée de son contrat est basée sur la durée de la tranche ORAC, soit deux ans.

Monsieur ANCELME précise que 6 dossiers ont été instruits depuis l'ouverture de la tranche. Un comité de pilotage ORAC est prévu pour le 09 juillet prochain. La plaquette sera disponible à partir de début juillet. L'action collective « Aménagement de point de vente » est prévue pour fin 2009-début 2010, étant précisé que 3 personnes sont déjà intéressées.

Monsieur le Sous-Préfet indique que ce dispositif a permis d'aider une cinquantaine d'entreprises lors de la première tranche.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle la volonté forte de l'Etat d'accompagner le territoire sur les dossiers économiques. L'Etat et la Région participent chacun pour moitié dans le dispositif ORAC. L'Etat a financé à hauteur d'un million d'euros les projets économiques portés par la 2C2A l'année passée (ZAC, ORAC, Aire d'accueil des gens du voyage, développement de Nocturnia). Le Conseil Général, la Région et l'Etat croient au territoire de la 2C2A et

maintiendront leur soutien dès lors que des projets d'envergure seront présentés. Enfin, il remercie le personnel de la 2C2A pour le travail accompli.

Madame CAPPELLE souligne que tous les financeurs ont bien compris que le territoire est en souffrance et qu'il doit être aidé.

Pour clore ce point, M. SIGNORET rappelle que l'engagement financier de la 2C2A pour les actions collectives s'élève à 7% et sollicite le vote du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté approuve les plans de financement concernant l'ORAC, ci-dessus, à l'unanimité.

VIII - ENVIRONNEMENT

a) Résultats de l'appel d'offres pour le service collecte de la déchèterie de Vouziers

Monsieur FORGET fait lecture de la note de synthèse en apportant quelques précisions.

Le marché était alloué comme suit :

- Lot 1 : La mise à disposition de bennes, la collecte et le transport de tout venant, bois, gravats inertes, déchets verts et cartons sur les centres de traitement agréés. 4 candidats ont postulé pour ce lot, Onyx, Copel, Ferrari et Sita Dectra.
- Lot 2 : La mise à disposition de bennes, la collecte, le transport et le traitement des métaux ferreux et non ferreux chez le prestataire. 1 candidat a postulé pour ce lot, Ferrari, société actuellement en place.
- Lot 3 : La collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux sur les centres de traitement agréés.

La commission d'appel d'offres du 15 juin 2009 a analysé les offres et conclu comme suit :

- Attribution du lot 1 à la société SITA-DECTRA en qualité d'offres la mieux-disante,
- Attribution du lot 2 à la société FERRARI,
- Classement sans suite du lot 3 après avoir constaté que les quantités arrêtées dans le dossier de consultation des entreprises sont largement inférieures aux quantités réellement collectées en 2008. Ceci conduit à un bouleversement du montant global du marché qui ne permet pas d'attribuer le marché. Il a été proposé au bureau, qui l'a validé par délibération en date du 15 juin 2009 de relancer une consultation pour ce marché. Pour assurer la continuité du service, un avenant est nécessaire pour prolonger de deux mois la durée du marché actuel.

Le Conseil de Communauté accepte les marchés avec SITA DECTRA et FERRARI ainsi que l'avenant de prolongement du marché actuel de collecte des DMS, à l'unanimité.

b) NATURA 2000

Les zones classées NATURA 2000 regroupent un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour leur rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leur habitat en application de deux directives européennes qui sont à la base de ces objectifs : la directive « Oiseaux » et « Habitats faune flore ».

NATURA 2000 a donc pour objectifs de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel local.

Le territoire de la 2C2A compte 3 zones classées Natura 2000, représentant 23 communes concernées : Les prairies d'Autry, Vallée de l'Aisne à Mouron et Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire.

La 2C2A a la faculté de se positionner pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs en s'appuyant sur la compétence optionnelle « *Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture - Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et la diversification des activités agricoles* »

Monsieur FORGET précise que Natura 2000 est un réseau écologique européen qui a pour but de préserver la biodiversité des habitats naturels. Les modalités de mise en œuvre des actions permettant d'atteindre les objectifs des directives sont laissées à l'initiative des états membres.

Il est nécessaire de respecter les étapes suivantes :

- ✓ La désignation des sites, étape déjà franchie ;
- ✓ La désignation du comité de pilotage ;
- ✓ L'élaboration de document d'objectifs ;
- ✓ La validation du document d'objectifs.

Le document d'objectifs est établi afin de mettre en place certaines pratiques. La communauté de communes a la possibilité de prendre un positionnement en prenant cette compétence. La maîtrise d'œuvre pour ce projet est d'une durée de 3 ans. La 2C2A possède la compétence environnement, ce qui est nécessaire pour prendre en charge ce dossier.

L'élaboration des 3 documents d'objectifs est financée à 100 % dans le cadre du FEADER, quant aux frais de personnel et autres, également financés en partie.

Cette prise de compétence peut être intéressante pour améliorer le budget du 2C2A-CERFE. L'autre intérêt, pour la communauté de communes, est d'affirmer sa volonté d'aider les petites communes

Monsieur FORGET indique, également, que la liste des espèces concernées lui a été remise par la DDEA et qu'elle pourra être transmise aux personnes qui le souhaitent.

Monsieur SIGNORET souligne que la communauté de communes souhaite prendre cette compétence à la demande des 23 mairies concernées.

Il est relevé que les mairies de Germont et Harricourt ne figurent pas parmi les 23 communes.

Monsieur le Sous-Préfet indique que ces 2 communes font partie de zones humides protégées spécifiques mais pas de Natura 2000. L'état d'esprit est le même pour ces dossiers, à savoir la préservation des territoires naturels et des espèces.

Monsieur LAHOTTE s'interroge sur le financement de cette opération. A savoir, quelle avance faut-il faire ? A quelle hauteur ? Que va-t-il se passer à l'issue des 3 ans ?

Monsieur le Sous-Préfet précise que cette opération est quasi blanche puisque la 2C2A doit effectuer une avance de trésorerie en attendant le versement des fonds européens. Sachant que le territoire est concerné par 3 sites, il faut établir un état des lieux, mettre en œuvre la contractualisation, proposer aux agriculteurs des avantages face aux contraintes demandées.

Dans la mise en place du comité de pilotage, il faudra trouver un compromis avec les cultivateurs pour qu'ils s'inscrivent dans cette démarche Natura 2000.

Monsieur le Sous-Préfet indique que l'Argonne est un espace naturel remarquable. Il faut montrer que la communauté de communes s'intéresse au développement durable, ce qui serait un vecteur d'image de marque pour la 2C2A.

Monsieur SIGNORET indique qu'il est préférable de diriger l'opération plutôt que de risquer de devoir subir des directives de l'Etat, voire de l'Europe.

Monsieur le Sous-Préfet précise que le contact avec la Chambre d'Agriculture a été pris en amont. Il indique, également, que la Chambre d'Agriculture et les organismes d'agriculteurs sont membres à part entière. Ils ont un positionnement positif et constructif. Ce sont les premiers acteurs de la préservation d'espaces naturels. Ils ont été associés et auront une représentation en comité de pilotage et dans les groupes de travail.

Monsieur GUERIN indique que la commission Environnement et Développement Durable s'est réunie pour se prononcer sur ce point. L'engagement est de 3 ans, uniquement le temps de l'étude. La commission et le Bureau ont émis un avis favorable.

Il est demandé de se prononcer sur le portage de la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil de Communauté accepte le portage de la maîtrise d'ouvrage relative à Natura 2000, à l'unanimité.

IX - TOURISME

Dans le but de permettre le traitement de nos dossiers de demande de subvention auprès du FEADER, il est nécessaire de faire approuver par le conseil de communauté les plans de financement corrigés par rapport aux positionnements de la Région, du département et de l'Etat.

Filets suspendus		Réalisation 2009	Obtenus
TOTAL HT des travaux		72 000,00 €	
Conseil Général des Ardennes	Taux de participation	30%	25%
	Montant €	21 600,00 €	18 000,00 €
Conseil Régional de Champagne Ardenne	Taux de participation	15%	15%
	Montant €	10 800,00 €	10 800,00 €
Etat - FNADT	Taux de participation	10%	0%
	Montant €	7 200,00 €	- €
Etat - DDR	Taux de participation	10%	10%
	Montant €	7 200,00 €	7 200,00 €
FEADER	Taux de participation	15%	30%
	Montant €	10 800,00 €	21 600,00 €
TOTAL subventions	Taux de participation	80%	80%
	Montant €	57 600,00 €	57 600,00 €
Fonds propres 2C2A	Montant €	14 400,00 €	

Parc à loups		Réalisation 2009	Obtenus
TOTAL HT des travaux		91 000,00 €	
Conseil Général des Ardennes	Taux de participation	30%	25%
	Montant €	27 300,00 €	22 750,00 €
Conseil Régional de Champagne Ardenne	Taux de participation	15%	15%
	Montant €	13 650,00 €	13 650,00 €
Etat - FNADT	Taux de participation	10%	0%
	Montant €	9 100,00 €	- €
Etat - DDR	Taux de participation	10%	10%
	Montant €	9 100,00 €	9 100,00 €
FEADER	Taux de participation	15%	30%
	Montant €	13 650,00 €	27 300,00 €
TOTAL subventions	Taux de participation	80%	80%
	Montant €	72 800,00 €	72 800,00 €
Fonds propres 2C2A	Montant €	18 200,00 €	

Cabane du chercheur		Réalisation 2009	Obtenus
TOTAL HT des travaux		36 000,00 €	
Conseil Général des Ardennes	Taux de participation	15%	25%
	Montant €	5 400,00 €	9 000,00 €
Conseil Régional de Champagne Ardenne	Taux de participation	30%	30%
	Montant €	10 800,00 €	10 800,00 €
Etat - FNADT	Taux de participation	10%	0%
	Montant €	3 600,00 €	- €
Etat - DDR	Taux de participation	10%	10%
	Montant €	3 600,00 €	3 600,00 €
FEADER	Taux de participation	15%	15%
	Montant €	5 400,00 €	5 400,00 €
TOTAL subventions	Taux de participation	80%	80%
	Montant €	28 800,00 €	28 800,00 €
Fonds propres 2C2A	Montant €	7 200,00 €	

Accueil-billetterie-boutique		Réalisation fin 2009-début 2010	Obtenus
TOTAL HT des travaux		80 000,00 €	
Conseil Général des Ardennes	Taux de participation	30%	25%
	Montant €	24 000,00 €	20 000,00 €
Conseil Régional de Champagne Ardenne	Taux de participation	15%	15%
	Montant €	12 000,00 €	12 000,00 €
Etat - FNADT	Taux de participation	0%	0%
	Montant €	- €	- €
Etat - DDR	Taux minimum de participation	20%	10%
	Montant €	16 000,00 €	8 000,00 €
FEADER	Taux de participation	15%	30%
	Montant €	12 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL subventions	Taux de participation	80%	80%
	Montant €	64 000,00 €	64 000,00 €
Fonds propres 2C2A	Montant €	16 000,00 €	

Monsieur FORGET précise que les plans de financement ont été corrigés afin d'atteindre les 80 % de subvention.

Le Conseil de Communauté accepte les plans de financement tels que présentés ci-dessus, à l'unanimité.

Points ajoutés à l'ordre du jour

2C2A/CERFE : Autorisation de dépôt de demandes de subvention

Le 2C2A/CERFE a été créé en 1999. Basé à Boult aux bois, il a pour missions :

- ✓ La recherche
- ✓ La formation
- ✓ La diffusion de la culture scientifique

Le 2C2A/CERFE emploie deux agents permanents et accueille des étudiants chercheurs (doctorats).

Cette structure originale est reconnue grâce, notamment, à la qualité des productions scientifiques qu'elle génère. Toutefois, son portage par la 2C2A, devient difficile. En effet, l'engagement des partenaires financiers sur une année rend précaire son développement. Il est à noter que le personnel est sous contrat à durée déterminée depuis 1999.

Par ailleurs, le déficit de fonctionnement est généré essentiellement par les charges de personnel et à caractère général (Déficit 2008 = 165 000 €).

C'est pourquoi une réunion a été organisée le 17 avril 2009, à l'initiative de la 2C2A, avec l'ensemble des partenaires de cette structure (Sous Préfecture, DREAL, DDEA, Conseil Régional de Champagne Ardenne, Conseil Général des Ardennes, Etat ...) au cours de laquelle l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) a marqué son fort intérêt pour intégrer le CERFE à ses unités à l'horizon 2010/2011.

Ceci étant, pendant cette période transitoire, la 2C2A doit solliciter des aides financières auprès de ses partenaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'ensemble des partenaires financiers potentiels durant la période transitoire.

Les demandes de subventions concerneront les charges à caractère général et les charges de personnel suivantes :

- ✓ Charges à caractère général : 41 100 €
- ✓ Charges de personnel : 120 000 €

Le Conseil de Communauté accepte l'autorisation de dépôt de demandes de subvention, à l'unanimité.

Piscine de Vouziers

Vu la convention signée avec la Ville de Vouziers le 29 décembre 2000 (durée 10 ans) concernant la participation de la 2C2A au fonctionnement général de la piscine de Vouziers ;
Vu les comptes administratifs fournis par la Ville de Vouziers pour les années 2007 et 2008,
Considérant la nécessité d'approuver par délibération le montant de la participation financière annuelle de la 2C2A conformément à l'article 3 de ladite convention ;

Somme budgétée pour 2009 : 266 212,66

Participation de l'année 2009 :	200 000,00 €
Investissement :	6 000,00 €
Solde année N-2 :	44 583,45 €
Solde année N-1 :	15 629,21 €
Total	266 212,66 €

Monsieur SIGNORET indique qu'il est nécessaire de délibérer chaque année.

Le Conseil de Communauté accepte de budgéter la somme de 266 212,66 € en faveur de la ville de Vouziers, à l'unanimité.

X - QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance à 22h30.

Fait à Vouziers, le 3 juillet 2009

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Agnès MERCIER